

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue le 28 avril 2025 à 19 h 00 au sous-sol du 73, Principale quartier Lac-des-Aigles



| Membres du Conseil de ville     | Titre                                | Présent.e                           | Absent.e                            |
|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Monsieur Pierre Bossé           | Maire district Lac-des-Aigles        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Madame Vicky Ouellet # 3        | Conseillère, district Lac-des-Aigles | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Monsieur Michel Dubé # 1        | Conseiller, district Lac-des-Aigles  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Monsieur Serge Demers # 2       | Conseiller, district Lac-des-Aigles  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Monsieur Luc Sirois # 4         | Conseiller, district Lac-des-Aigles  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Monsieur Simon Bois # 5         | Conseiller, district Lac-des-Aigles  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Madame Gaétane Gagnon # 4       | Conseillère, district Saint-Guy      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Madame Chantal Gauthier # 5     | Conseillère, district Saint-Guy      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Madame Normande Rioux # 6       | Conseillère, district Saint-Guy      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Monsieur François Labrie # 1    | Conseiller, district Saint-Guy       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Monsieur Richard Daigneault # 3 | Conseiller, district Saint-Guy       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |

L’avis de convocation a été remis tel que requis à tous les membres du conseil.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Madame Josée Sirois, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Accès Tour Telus
3. CTPAQ  
Période de questions
4. Clôture de la séance

2. **RÉSOLUTION ACCÈS TOUR TELUS**

111-25

**ACCÈS TOUR TELUS**

Considérant que Telus va installer une tour cellulaire sur le lot municipal 5 406 349.

Considérant que Telus a besoin d’un accès à la Tour.

Considérant que Telus a besoin d’alimentation électrique pour la Tour.

Considérant que Lac-des-Aigles et ses citoyens sont impatients à l’accès au réseau cellulaire.

Il est proposé par Luc Sirois et résolue à l’unanimité que dans la réunion extraordinaire du 28 avril à 19h située au bureau municipal, La Ville de Lac-des-Aigles autorise Telus à construire une route d’accès à partir de la route 2<sup>e</sup> rang en passant par le lot municipal 5 406 348 comme le plan 244-37.

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise Telus à enfouir une ligne électrique sous cette route.

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Josée Sirois, directrice générale à signer tous les documents requis incluant les droits de passage.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

112-25

## 2. RÉVISION RÉSOLUTION CTPAQ

### RÉVISION DEMANDE CPTAQ – SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE

**Recommandation et avis de conformité concernant une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture afin de permettre l'implantation d'une tour de télécommunication cellulaire.**

CONSIDÉRANT que TELUS Communications Inc. a déposé une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'implantation d'une tour de télécommunication cellulaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-des-Aigles a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des portions de lots visés par la demande est de catégorie 7MT et présenterait des limitations graves pour l'agriculture et le pâturage. En raison de la topographie, ce type de sol serait même inutilisable pour la culture.

2 : Le potentiel inexistant des sols pour l'agriculture ne permet pas l'établissement de culture. Une autorisation pour un usage autre qu'agricole a d'ailleurs déjà été accordée sur les portions des lots visées.

3 : Le projet d'implantation d'une tour n'aura aucun impact sur l'exploitation agricole du secteur. Le chemin d'accès est déjà existant et une autorisation pour un usage autre qu'agricole ont d'ailleurs déjà été accordés sur les portions des lots visées.

4 : Aucune conséquence règlementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible puisque l'utilisation demandée n'est pas résidentielle.

5 : Aucun autre emplacement n'est disponible sur le territoire proposant les mêmes caractéristiques techniques, soit de permettre d'émettre des signaux cellulaires desservant la Ville de Lac-des-Aigles et le milieu environnant.

6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. La superficie faisant l'objet de la demande est minime.

7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.

8 : L'implantation d'une tour n'aura pas pour effet de morceler une exploitation agricole.

9 : L'implantation de ce type d'infrastructure publique aura un effet positif sur le développement économique de la région puisque les signaux cellulaires sont pratiquement absents de la Ville. Ainsi, les citoyens et compagnies pourront bénéficier d'un nouveau service de télécommunication sans oublier une amélioration pour la sécurité publique.

VILLE DE LAC-DES-AIGLES  
**RÉSOLUTION NUMÉRO # 112-25** (suite)

**DEMANDE CPTAQ – SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE**

10 : (non applicable)

11 : Le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire agricole.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été jugée conforme aux règlements municipaux, aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document règlementaire,

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers**

QUE les membres du Conseil de la Ville transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité de la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

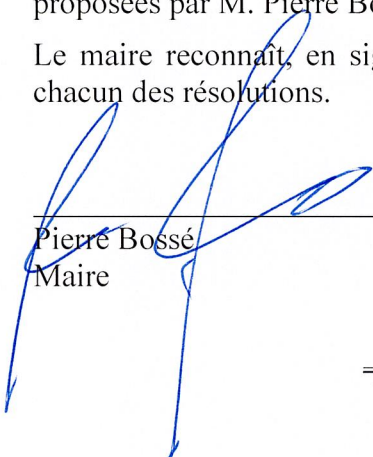
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

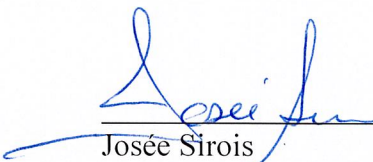
Aucune question

113-25     **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par M. Pierre Bossé, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Bossé  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Josée Sirois  
Directrice générale